

**Convention de partenariat
Saison 2024-2025**

Entre les soussignés :

- **Théâtre de l'Union, Centre Dramatique National du Limousin**
20, rue des Coopérateurs - BP206 - 87006 Limoges cedex 1
Représenté par Nathalie Jayat, administratrice
Ci-après dénommé « Théâtre de l'Union » d'une part

ET

- **ATC routes du monde**
36 rue Suzanne Valadon, 87000 Limoges
Représenté par Christian Leboucher
Ci-après dénommé « Président » d'autre part,

Décident ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention est établie entre le Théâtre de l'Union et ATC routes du monde afin d'entériner un accord sur une tarification spéciale accordée aux titulaires d'une carte adhérent de ATC routes du monde par le Théâtre de l'Union sur les représentations proposées au sein de son établissement (hors tarifs spécifiques).

Article 2 : Durée de l'accord

Le présent accord est conclu pour la durée de la saison 2024-2025 et devra faire l'objet d'une nouvelle convention chaque saison.

Article 3 : Tarif accordé

Il a été convenu que les titulaires de la carte adhérent de ATC routes du monde ainsi que tous leurs ayants droit bénéficieront de tarifs spécifiques pour des billets individuels : un tarif spécial à 14€ la place, au lieu de 22€ sur les spectacles indiqués à l'article 4 de cette convention. Aucune réduction ne pourra être accordée sur les « cartes d'embarquement » tout public.

Article 4 : Spectacles concernés par l'accord

Tous les spectacles de la saison 2024-2025 sont concernés par cet accord, à l'exception des spectacles en partenariat avec d'autres structures culturelles, sur lesquels s'applique parfois un tarif spécifique :

- Spectacles dans le cadre du festival *Les zébrures d'automne* : de 5 à 20€
- *Hourvari*, au Sirque de Nexon : 25€ (tarif plein)
- *L'esthétique de la résistance*, à l'Empreinte – Brive : 23€ (tarif plein)

Article 5 : Modalités de la réduction

Cette réduction sera accordée aux titulaires de la carte adhérent de ATC routes du monde (et par extension à leurs ayants droit) sur présentation d'une carte adhérent spécifiant leur appartenance à ladite entité, et dont un modèle (ou photocopie) sera fourni au Théâtre de l'Union.

Ces places devront, comme pour tous les autres spectateurs, être réservées auprès de l'accueil billetterie du théâtre, et réglées au plus tard 48 heures avant la représentation.

Aucun quota de places ne sera réservé pour ATC routes du monde, c'est donc dans la limite des places disponibles que ces places pourront être attribuées.

Article 6 : Communication

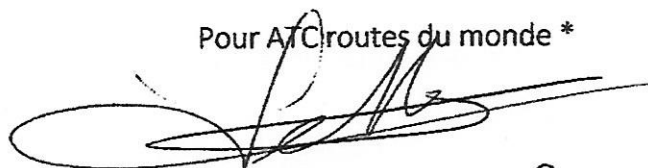
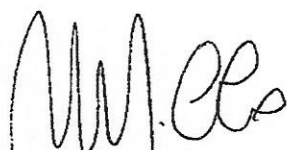
ATC routes du monde s'engage en contrepartie à communiquer le plus largement possible autour de cette offre et des spectacles du Théâtre de l'Union auprès de ses adhérents, et ce sur tous les supports qui lui sembleront opportuns (site internet, newsletter, affichage...).

Fait à Limoges
(en deux exemplaires)

Le 01/10/2024

Pour le Théâtre de l'Union*

Pour ATC routes du monde *



C. LEBACHER

THÉÂTRE DE L'UNION CENTRE DRAMATIQUE
NATIONAL DU LIMOUSIN
20 rue des Coopérateurs - BP 206 - 87006 Limoges Cedex 1
N° SIRET : 462 782 632 00014
05 55 79 74 79 - billetterie@theatre-union.fr
WWW.THEATRE-UNION.FR

* Faire précéder les signatures de la mention manuscrite « Lu et approuvé ».